

Éloi Ficquet

# La stèle éthiopienne de Rome

Objet d'un conflit de mémoires

Le 3 septembre 1998, la Poste éthiopienne éditait à 100 000 exemplaires une série de trois timbres de 0,45, 0,55 et 3 birrs, célébrant « Le retour d'Italie de l'obélisque d'Axoum<sup>1</sup> ». La reproduction de l'enveloppe « premier jour » (voir p. 370) est donnée en illustration. On y observe une séquence chronologique qui se décline en deux dates articulées par une période intermédiaire :

— 1937 : deux massifs blocs de pierre, sculptés de motifs géométriques, l'un au sol, l'autre suspendu à des filins<sup>2</sup> transporté vers la botte italienne pour une destination marquée d'un point rouge : Rome.

— 1937-1998 : haut de 24 mètres, le monolithe se dresse place de la Porte Capena au milieu de la dense circulation romaine, ouvrant la perspective sur le campanile de l'église Sainte-Marie-in-Cosmedin et la coupole de la basilique Saint-Pierre-du-Vatican.

— 1998 : le monument se tient debout entre deux cadres, celui de gauche localise Axoum<sup>3</sup> par une étoile rouge sur une carte de l'Éthiopie, celui de droite donne une vue générale de cette ville, montrant au premier plan le champ de stèles géantes d'où provient celle de Rome.

Cependant, la stèle éthiopienne de Rome ne s'élevait pas sur son site d'origine au jour où ces timbres étaient inaugurés. L'anticipation philatérique des autorités éthiopiennes célébrait en fait un accord signé l'année précédente, confirmé par le président Scalfaro lors de sa visite d'État en Éthiopie en novembre 1997, mais resté lettre morte. Depuis près de soixante ans, plusieurs engagements ont été pris par les gouvernements italiens pour restituer cette pièce du butin de guerre pris par les forces d'occupation

1. Légende anglaise : *The Return of Axum Obelisk from ITALY* ; légende amharique : *Yä-Aksum hawelt kä-It'aliyan mämmälläs*.
2. Cette image est adaptée de la photographie du débarquement d'un tronçon de la stèle à Naples, publiée dans *Gli Annali dell'Africa Italiana*, 3 (1), 1940, p. 964.
3. Les quelques toponymes et anthroponymes éthiopiens qui sont ici utilisés sont transcrits dans une forme francisée et non selon un des modes de transcription en usage dans les études éthiopiennes.



fascistes en Éthiopie entre 1936 et 1941. Mais, d'ajournements en contre-expertises, ces promesses n'ont pas été tenues, malgré des requêtes réitérées de l'État éthiopien, soutenues et relancées par des groupes de pression internationaux.

Il aura fallu cinq années supplémentaires de correspondance diplomatique, de sollicitation médiatique des opinions publiques, de rapports d'expertise, jusqu'à l'intervention de la foudre endommageant le haut de la stèle le 27 mai 2002, avant qu'un nouvel accord soit conclu par le gouvernement Berlusconi en juillet 2002, et soit, cette fois, suivi d'effet. Les travaux de démontage du monolithe ont débuté le 10 octobre 2003. Les cinq blocs qui le forment ont dû être provisoirement stockés dans l'attente que les problèmes de transport de plus de 150 tonnes de granit soient résolus. L'érection du monument sur son site originel pourrait avoir lieu au printemps 2004.

Avant même d'avoir abouti, ce cas est déjà abondamment cité comme précédent pour justifier d'autres demandes de restitution de biens culturels appropriés illégalement, demandes particulièrement épineuses quand elles concernent des pièces monumentales, tels les fameux marbres du Parthénon conservés au British Museum. Ces questions juridiques, et dans une moindre mesure techniques, sont usuellement discutées pour rendre compte des tenants et des aboutissants du contentieux dont la stèle d'Axoum a fait l'objet, soit pour justifier sa restitution au nom d'une réparation d'un vol, soit pour la contester au nom des conditions optimales de conservation. Nous présenterons ces débats en proposant d'abord de situer ce monument dans une histoire longue des usages politiques du patrimoine archéologique (des monolithes en particulier) et des références idéologiques à l'Antiquité qui structurent fortement les mémoires nationales tant en Italie qu'en Éthiopie.

## Le quatorzième obélisque de Rome

Pour le visiteur flânant dans le cœur historique de Rome, le parcours est ponctué d'obélisques surplombant de leur abrupte majesté les décors composites et variés de quelques grandes places de la ville. La plupart de ces monuments furent d'abord transportés d'Égypte par les empereurs romains, à partir de l'occupation d'Alexandrie par Auguste en 30 av. J.-C. après sa victoire sur Antoine et Cléopâtre. Ces colossales pièces de butin, complétées par quelques imitations, participaient à la réalisation d'un programme architectural érigeant la supériorité de Rome sur les autres civilisations par l'appropriation de leurs monuments, de leurs techniques et de leurs dieux (Rehak 2000).

À la Renaissance, Rome fut transformée par un nouvel urbanisme mis en œuvre par la papauté pour édifier sa capitale comme le centre du monde chrétien, en lui donnant toute la splendeur d'une ville sainte, à la fois universelle et éternelle. Inspirés par le mouvement intellectuel humaniste, les papes et leurs architectes ont alimenté ce projet par la découverte et la réutilisation des antiquités (Giardina & Vauchez 2000). Les obélisques ont été tardivement intégrés à cette entreprise. C'est à partir du pape Sixte Quint (1585-1590), conseillé par l'architecte Domenico Fontana, que ces aiguilles de granit furent exhumées, restaurées, déplacées aux croisées des nouveaux axes percés dans la ville et sur les parvis des basiliques majeures, afin d'orienter les pèlerins. Pour être convertis dans la foi catholique, ces monuments éminemment païens furent surmontés d'une croix et additionnés d'inscriptions latines (d'Onofrio 1992 ; Cipriani 1993). Cet usage des obélisques comme pylônes spirituels balisant le plan de Rome répondait aux violentes critiques formulées par la Réforme protestante contre le pouvoir papal, dont la politique architecturale avait été dénoncée comme fondatrice d'une nouvelle Babylone livrée au paganisme, à l'incurie et à la débauche.

La stèle d'Axoum fut plus tard inscrite dans ce paysage urbain comme l'une des réalisations du projet fasciste de renouer avec la grandeur impériale de Rome. Sur le plan urbanistique, cette volonté s'exerça au prix de travaux dévastateurs visant à décaper les vestiges antiques de leur gangue médiévale et baroque pour qu'ils surgissent des vastes artères de la troisième Rome rêvée par Mussolini. Bien que le creusement de fondations pour bâtir un piédestal impliquât la destruction de vestiges romains (Infranca *et al.* 2002 : 51), la place de la Porte Capena fut choisie pour ériger le monolithe éthiopien, afin qu'il se dressât devant les bâtiments du ministère des Colonies (occupés aujourd'hui par le siège de la FAO) tout en étant incorporé à la romanité par son emplacement entre les deux sites grandioses du Circus Maximus et des thermes de Caracalla. Son installation fut célébrée le 31 octobre 1937, pour commémorer, à quelques jours près, le quinzième anniversaire de la marche sur Rome. Cet événement s'ajoutait aux célébrations du bimillénaire d'Auguste. Comme cet empereur, qui avait importé les quatre premiers obélisques de Rome, le *Duce* voulait son obélisque, pour

marquer dans la capitale italienne l'avènement de l'empire fasciste qu'il avait proclamé le 9 mai 1936, trois jours après l'entrée des troupes italiennes dans Addis Abeba, marquant la victoire sur l'Éthiopie.

À travers la pompeuse manifestation de puissance dont elle fit l'objet, la stèle d'Axoum répondait en fait au motif profond de la guerre contre l'Éthiopie : l'humiliation. Par deux fois, les ambitions coloniales italiennes avaient été contrées par les armées éthiopiennes. Le 26 janvier 1887, une troupe de 540 soldats italiens qui occupait l'arrière-pays du port de Massawa, en vue de prendre pied sur les hautes terres, fut prise en embuscade et décimée dans la vallée de Dogali par les troupes du *ras* Alula, général du roi des rois Yohannes IV<sup>4</sup>. Le 1<sup>er</sup> mars 1896, alors que l'extension de la colonie italienne d'Érythrée sur de larges portions de hautes terres avait été acquise par la voie diplomatique, la volonté de pousser plus loin la conquête fut rabattue par une défaite plus cuisante encore, infligée par le roi des rois Ménélik II, à Adoua, non loin d'Axoum.

L'hécatombe de Dogali, première blessure de l'orgueil colonial italien, avait laissé sa cicatrice dans Rome par un petit obélisque égyptien, datant de Ramsès II, exhumé en 1883 par l'archéologue Lanciani sur le site du temple d'Isis<sup>5</sup>. Ce treizième obélisque de la Rome moderne avait été érigé en juin 1887, devant la gare Termini, sur la Piazza dei Cinquecento, les Cinq-cents et plus de Dogali, dont les noms furent gravés sur le marbre du piédestal : « Le message était clair : même si l'Égypte n'était pas tout à fait la même chose que l'Éthiopie, ce précieux butin rapporté par les Romains de l'Antiquité provenait d'une terre africaine et indiquait que la revanche était remise à la gloire de la Rome antique. » (Giardina & Vauchez 2000 : 152). Dans ce même sens, ces héros de la nation furent aussi célébrés par une inscription sur la façade du Palais sénatorial du Capitole où ils sont comparés aux trois cents Fabiens de Rome tombés au combat contre les Étrusques en - 477 (*ibid.*). Le mythe de l'Empire romain, qui avait déjà été abondamment sollicité par les acteurs du Risorgimento, fut de la sorte réinvesti par le gouvernement Crispi qui exploita l'émotion provoquée par Dogali dans l'opinion publique italienne pour « transformer un désastre en victoire » (Del Boca 1976 : 239) et justifier le renforcement de la politique coloniale... jusqu'à l'échec d'Adoua. Ces figures narratives, convertissant l'imagerie des guerres antiques pour glorifier les héros et martyrs d'une nation récemment unifiée et modernisée, seront remaniées et exaltées quelques années plus tard, sous le régime fasciste.

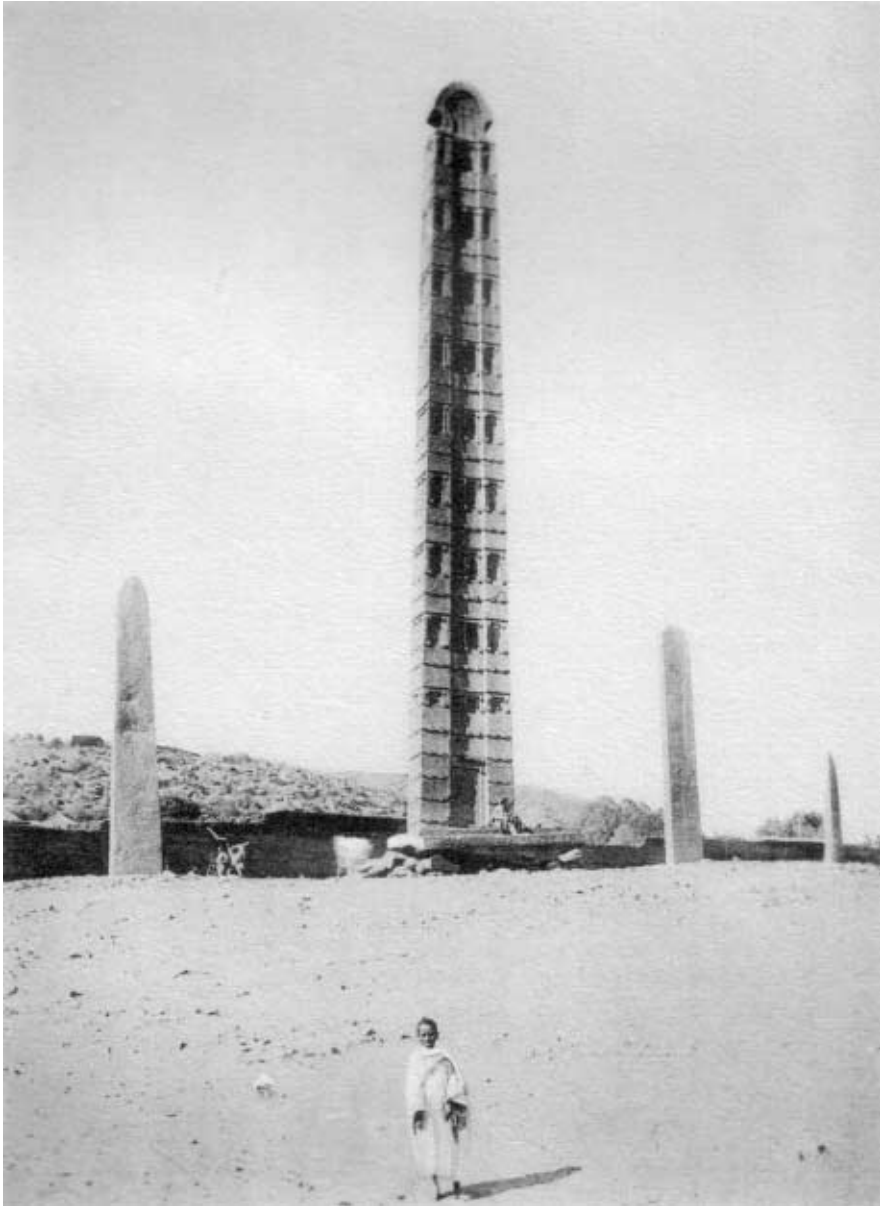
- 
4. Les Italiens occupaient Massawa depuis 1885. Ils succédaient dans ce projet aux Égyptiens, qui avaient repris Massawa aux Turcs. Deux défaites consécutives, à Gundet et à Gura.
  5. D'autres obélisques exhumés à la Renaissance (Piazza della Minerva, Pantheon) provenaient de ce site.

## Un trophée de guerre parmi d'autres

Animé par une volonté revancharde et expansionniste qui était au fondement de l'idéologie fasciste, le projet d'envahir l'Éthiopie prit forme au début des années 1930, après la reprise en main des colonies de Libye et de Somalie, et après l'échec d'une tentative d'enfermer l'Éthiopie dans un accord commercial exclusif. Mussolini se servit d'abord du prétexte d'un incident frontalier provoqué en décembre 1934 sur les limites non démarquées entre l'Éthiopie et la Somalie italienne. Puis il mit à profit l'incapacité de la Société des Nations (dont l'Éthiopie était membre depuis 1923) à faire respecter ses principes de régulation des tensions internationales et joua de la marge de manœuvre laissée en Europe par l'inquiétude que suscitait la montée en puissance de l'Allemagne nazie. Au début du mois d'octobre 1935, les troupes italiennes avaient eu suffisamment le temps de se préparer et de s'armer lourdement pour se lancer à l'assaut de l'empire<sup>6</sup> de Haïlé Sellassié, seulement soutenu par l'indignation des opinions publiques mondiales. D'abord freinée par la crainte de réitérer les déroutes du passé, l'invasion s'accéléra brutalement par l'usage de gaz asphyxiants et par des raids aériens contre les arrières. La défaite des troupes éthiopiennes conduites par leur empereur fut complète lors de la bataille de Maychew, dans le nord du pays. Haïlé Sellassié fut contraint à la retraite à marche forcée jusqu'à sa capitale, d'où il put fuir le pays par le train jusqu'à Djibouti. Les forces italiennes firent leur entrée dans Addis Abeba le 5 mai 1936. L'empire éthiopien était vaincu. Trois jours plus tard, à Rome, du haut du balcon du palais de la place de Venise, Mussolini fit la proclamation de l'*Impero*, l'empire fasciste en Afrique. Le régime fasciste était alors à son apogée.

Dès la prise d'Addis Abeba, les ordres furent donnés de retirer de la ville toutes les marques de l'indépendance éthiopienne. Mussolini insista, par l'intermédiaire de Lessona, son ministre des Colonies, pour que soient déboulonnées deux statues de bronze, l'une représentant Ménélik II sur son cheval cabré, l'autre le lion de Juda, emblème de la monarchie éthiopienne<sup>7</sup>.

6. L'appellation usuelle d'empire pour désigner le royaume chrétien d'Éthiopie procède d'une interprétation abusive du titre de roi des rois. Néanmoins, à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, cette notion s'applique plus correctement à un État qui s'était considérablement étendu autour du noyau politique chrétien et avait conservé son indépendance face aux empires coloniaux.
7. Depuis le roi des rois Ménélik II (r. 1889-1913), la devise du royaume éthiopien était : « Il a remporté la victoire, le lion de la Tribu de Juda » citation de l'*Apocalypse*, V, 5, illustrée par l'emblème du lion couronné portant la croix. L'origine de ce blason est obscure. Il semble avoir été une invention des observateurs européens du XVII<sup>e</sup> siècle voulant décrire le « royaume du Prêtre Jean », auquel avait été identifiée l'Éthiopie depuis la fin du XV<sup>e</sup> siècle, avec tous les attributs alors considérés comme caractéristiques d'une monarchie, dont l'héraldique. Le lion de la tribu de Juda fut ainsi extrait de la Bible pour lier plusieurs aspects de la monarchie chrétienne d'Éthiopie : le lion, animal royal, la croix, symbole chrétien, et la revendication de ces rois chrétiens de descendre de la reine de Saba et du roi Salomon. Cette dynastie put ainsi être rattachée à la tribu de Juda dont est issu David (1 *Chroniques*, 2, 3-15) (Caquot 1957 ; Rubenson 1965). La



1. « La stèle de 23 mètres, état actuel », in A. Kammerer.  
*Essai sur l'histoire antique d'Abyssinie. Les royaumes d'Aksum et ses voisins  
d'Arabie et de Meroë*, Paris, Geuthner, 1926, planche XV  
(d'après E. Littmann, *Deutsche Aksum Expedition*, II, Berlin, 1913, pl. V).

L'exécution de ces ordres fut retardée par les réticences du général Graziani, nommé vice-roi de l'Afrique orientale italienne en juin 1936, qui estimait que de telles mesures étaient susceptibles de provoquer des émeutes (Pankhurst 1969 : 86). Cette réserve relevait sans doute moins d'un souci de modération de la part de ce militaire par ailleurs brutal et inflexible, que d'une manifestation de son inimitié pour Lessona en n'obtempérant pas à cette décision somme toute secondaire. Par demi-mesure, les statues furent d'abord cachées sous des palissades. Puis, les directives de Rome se faisant de plus en plus pressantes, la statue équestre fut démontée la première, dans la nuit du 17 octobre. La vue du piédestal vide ne manqua pas de provoquer une vive émotion parmi les habitants d'Addis Abeba. Le trouble public fut tel que l'enlèvement du lion fut retardé. À la fin d'octobre 1936, le ministre des Colonies transmet l'ordre, émanant de Mussolini, que l'une des stèles d'Axoum fût prise à la place, pour qu'elle puisse être érigée à Rome à temps pour la célébration du premier anniversaire de l'Empire (Pankhurst 1969 : 89).

Outre ces atteintes au patrimoine monumental éthiopien, il faut aussi faire mention des nombreux pillages de guerre auxquels se sont livrés les conquérants fascistes. Les pièces les plus importantes qui ont été répertoriées sont d'autres emblèmes de la souveraineté éthiopienne : les archives du gouvernement éthiopien, les peintures du Parlement, l'aéroplane Tsehai (Soleil) de la flotte aéroportale éthiopienne d'avant-guerre, plusieurs couronnes royales en or, offertes par Graziani à Mussolini, placées dans le musée colonial, avant que le dictateur les emporte avec lui dans sa fuite en avril 1944 (Pankhurst 1999 : 236). Cet inventaire ne peut tenir compte du contenu des caisses de « souvenirs » remplies par les hauts dignitaires de l'*Impero* : « De Bono [commandant de la première étape de l'invasion] rapporta plusieurs caisses de cadeaux, Graziani [deuxième vice-roi] 79, et Badoglio [premier vice-roi] près de 300 ! De sa visite de 1939 en Éthiopie, Terruzzi [ministre de l'Afrique] rapporta des objets dont le transport avait nécessité quatre camions ! » (Sbacchi 1985 : 63).

Avant de revenir à la stèle, poursuivons sur le sort du lion de Juda, qui fut finalement démantelé et transporté à Rome en janvier 1937 pour être installé au pied de l'obélisque de Dogali. Cet acte de revanche symbolique sur la funeste mémoire portée par cet obélisque, avait été précédé par une volonté d'occultation, mise en œuvre en 1927 par son déplacement dans un square ombragé face au musée national, proche de la place des Cinq-cents mais plus discret. Notons aussi que la statue léonine fut le motif d'un acte de désespoir remémoré comme un épisode héroïque de la résistance éthiopienne. En juin 1938, un jeune interprète érythréen du ministère des Colonies, Zeray Derres, se prosterna devant la représentation de la souveraineté

---

réutilisation de cette symbolique servit plus tard la volonté de Ménélik et de ses successeurs de fonder leur légitimité par la réactivation du mythe de l'ascendance salomonienne.

éthiopienne déchu. Interrompu dans sa méditation par un officier, il dégaina son épée contre lui, blessa aussi quelques badauds, puis fut appréhendé et interné dans un asile psychiatrique. Après-guerre, cet épisode fut réécrit, dramatisé, chanté en Éthiopie pour célébrer ce héros vengeur de l'orgueil national, notamment pour défendre une doctrine pan-éthiopienne contre le sécessionnisme érythréen (Pankhurst 1969 : 92-94 ; Bureau 1987 : 21-30).

### Une entreprise pharaonique

C'est, nous l'avons vu, dans le but de célébrer l'avènement de l'empire colonial italien que la décision de prélever l'une des stèles d'Axoum a été prise à la fin octobre 1936. Ce projet fut entouré de toutes les garanties scientifiques et techniques. L'archéologue de renom Ugo Monneret de Villard fut envoyé à Axoum de janvier à mars 1937 au motif d'y entreprendre des recherches archéologiques, mais en fait pour superviser les travaux de démontage et de transport de la stèle. Il semble que ce savant n'ait été informé des véritables instructions de sa mission qu'une fois sur place (Ricciardi *et al.* 2002 : 51). En préface à ses *Ricerche di topografia generale* sur Axoum (1938), il est resté très réservé sur la nature du projet, s'excusant de ne pouvoir présenter les résultats plus complets qu'il escomptait : « Aussi grand fut le travail que ce transport avait requis en raison des énormes difficultés techniques qui devaient être surmontées, et bien qu'il ait été la source de nombreux soucis, je crois néanmoins avoir fait le nécessaire pour accomplir la mission d'étude et d'enquête archéologique qui m'avait été confiée. »

Le désir du dictateur fasciste d'acquérir un trophée à la hauteur de son ambition impériale, posait à ses exécutants deux types de problème : d'abord celui du choix, puis celui du transport.

Sur le site d'Axoum, trois grandes stèles pouvaient répondre à la commande officielle, l'une encore debout, haute de 16 mètres, et deux plus grandes, de 33 et 24 mètres, mais tombées au sol et brisées. Dans les premiers télégrammes où ce projet était formulé, les autorités coloniales se disaient prêtes à remettre sur pied une stèle cassée. La plus haute des stèles étant jugée irréparable, c'est celle de 24 mètres, fragmentée en cinq blocs, qui fut choisie.

Même divisé par cinq, le poids du monument nécessitait la mise en œuvre de moyens de transport colossaux. Dès qu'il fit le trajet du port de Massawa jusqu'à Axoum, Monneret de Villard estima qu'il était impossible d'acheminer la stèle sur cette route dans les courts délais imposés pour qu'elle parvienne à Rome avant les cérémonies d'anniversaire de la victoire sur l'Éthiopie. Comment faire circuler un lourd convoi sur 400 kilomètres d'une route de montagne étroite et mal consolidée ? Le défi fut relevé par l'entreprise milanaise de transport Gondrand Frères qui déclara dans un télégramme au chef de mission : « Pour la grandeur de Rome, rien n'est



impossible » (*ibid.*). Au bout de deux mois, les tronçons de la stèle furent embarqués pour Naples, puis acheminés à Rome par chemin de fer. Notons que ces difficultés logistiques serviront plus tard d'argument pour les adversaires de la restitution, soulignant que les obstacles techniques et financiers sont aujourd'hui tout aussi ardues et que tenter de les surmonter exposerait à de multiples dangers le monolithe fragilisé par la pollution et des microfissures (Iseppi 2002).

### Fondements et motivations des demandes de restitution

Depuis son exil en Grande-Bretagne, Haïlé Sellassié s'indigna du vol du vestige axoumite comme l'un des plus graves outrages commis contre la nation éthiopienne (Marcus 1994 : 27). Mais l'occupation italienne fut de courte durée. À partir de la déclaration de guerre de Mussolini contre la France et la Grande-Bretagne, en juin 1940, l'armée britannique céda aux instances de Haïlé Sellassié pour s'engager du côté des patriotes éthiopiens. Le roi des rois fit son entrée dans Addis Abeba, le 5 mai 1941, cinq ans exactement après sa fuite. Il fut rétabli sur son trône, mais l'ensemble de la région resta sous tutelle britannique jusqu'à ce que le traité de paix entre les Alliés et l'Italie fût signé à Paris le 10 février 1947. Ce traité impliquait le renoncement de la part de l'Italie à toute activité dans ses anciennes colonies africaines, ainsi que la conduite de ces pays vers l'indépendance sous mandat des Nations Unies. Parmi les clauses concernant l'Éthiopie, l'article 37 stipulait que tous les biens spoliés par les occupants fascistes devaient être restitués dans un délai de 18 mois.

Néanmoins, les gouvernements italiens d'après-guerre n'entendaient pas se résigner au démantèlement de leur empire colonial, et devenir une puissance de second rang dans le concert des nations. Aussi employèrent-ils tout l'arsenal des négociations, tractations et contorsions diplomatiques pour freiner les applications du traité, essayer de le renégocier à leur avantage, voire tenter de récupérer des positions en Afrique (Del Boca 1984). C'est dans ce sens qu'un accord fut signé en mars 1956 entre l'Éthiopie et l'Italie, principalement pour réévaluer le montant des réparations des dommages de guerre. La question de l'obélisque fut traitée dans un appendice convenant de la possibilité pour les Éthiopiens de reprendre leur bien mais laissant à leur charge les frais de transport et de réinstallation. L'ancien ambassadeur d'Éthiopie en Italie, Emmanuel Abraham, a rendu compte dans son autobiographie des divers procédés dilatoires dont s'est servie la diplomatie italienne à cette époque pour conserver le monument, par exemple en tentant de faire reconnaître qu'il avait été « offert par le peuple d'Éthiopie au peuple d'Italie, en gage d'amitié » ! (cité dans Pankhurst 1999 : 237). Quelques restitutions furent faites cependant. Les peintures du Parlement et une partie des archives nationales ont d'abord été rendues. La statue du Lion de Juda



1. IL PIÙ GRANDE DEGLI OBELISCI ANCOIRA IN PIEDI IN AXUM. - 2. I TRONCONI DELL'OBELISCO DI AXUM SBARCATI A NAPOLI. - 3. I TRONCONI DELL'OBELISCO DI AXUM ARRIVANO A ROMA. - 4. L'OBELISCO DI AXUM INNALZATO AL VIALE AFRICA, DINANZI ALLA ZONA OVE VERRÀ EDIFICATO IL NUOVO MINISTERO DELL'AFRICA ITALIANA.

2. Extrait de *Gli Annali dell'Africa Italiana*, 3 (1), 1940 : 964. 1.

ne le fut qu'en 1969, malgré des assertions officielles prétendant qu'elle avait été « dérobée par des inconnus en 1943 » (Del Boca 1984 : 99).

Sous la dictature révolutionnaire (1974-1991), cette question patrimoniale fut reléguée hors du champ des préoccupations publiques, mais elle fut reprise dès la chute du régime en 1991, par l'engagement d'anciens dignitaires et de figures intellectuelles lançant un mouvement de pétition et animant une campagne de presse qui eut des répercussions en Italie par des interventions dans la presse de gauche. Richard Pankhurst (1997, 1999)<sup>8</sup>, historien britannique établi de longue date en Éthiopie, fut l'un des principaux activistes de cette restitution dont il s'était fait l'avocat à partir de 1969 par un article dans *Présence Africaine*. Ses prises de position et ses synthèses historiques sur la question ont largement été médiatisées dans la presse éthiopienne et sur internet. Il fut aussi membre fondateur de l'association AFROMET (Association for the Return of Maqdala Ethiopian Treasures), militant pour la restitution du trésor royal de la forteresse royale de Maqdala pillé en avril 1868 lors d'une expédition punitive de l'armée britannique pour délivrer les otages européens détenus par le roi des rois Théodoros II. Les pièces de ce butin ont été dispersées dans plusieurs musées britanniques, surtout au British Museum. Dès 1873, puis au gré des relations diplomatiques entre les deux pays, quelques-unes de ces pièces ont été rendues par le Royaume-Uni à l'Éthiopie, notamment plusieurs *tabot* (tablette sacrée, gravée au nom d'un saint, conférant sa sacralité à l'église qui l'abrite), des manuscrits enluminés et quelques insignes royaux.

Dans le sentiment national éthiopien, la question de la restitution de la stèle axoumite porte au-delà d'une demande de réparation des crimes de guerre commis par les forces d'invasion et d'occupation italiennes. C'est de l'inscription de l'Éthiopie dans l'histoire universelle dont ce monument est devenu l'instrument. Dans un pays comme l'Éthiopie où la fierté nationale est la valeur la plus unanimement partagée, et où la presse n'a la liberté de s'exprimer que sur des questions générales, chacune des affaires portant sur des biens culturels a été fortement médiatisée, aiguisant l'opinion publique sur les questions de préservation du patrimoine national. À travers les débats pour la restitution de la stèle éthiopienne de Rome, on a assisté à la réactivation d'usages anciens de l'histoire de l'antique royaume d'Axoum dans la formulation de l'identité nationale éthiopienne et dans sa représentation internationale. De même qu'il y a un mythe de Rome qui a fécondé les imaginaires nationaux occidentaux, notamment en Italie comme on l'a vu, il existe un mythe d'Axoum qui a fait l'objet d'élaborations diverses dans l'histoire politique éthiopienne (Hirsch & Fauvelle-Aymar 2001). La cité où a été fondé le pouvoir monarchique éthiopien dans sa

8. Fils de Sylvia Pankhurst, pionnière du mouvement des Suffragettes en Grande-Bretagne, qui s'était très tôt engagée contre l'avènement du fascisme en Italie, puis contre l'invasion de l'Éthiopie. Elle apporta un soutien actif à l'indépendance éthiopienne, notamment par la voie médiatique, jusqu'à venir s'installer en Éthiopie où elle finit ses jours.

dimension régionale plurielle, entre mer Rouge et Afrique, a été plusieurs fois redécouverte dans l'intervalle des siècles comme lieu de ressourcement de la légitimité politique et comme lieu saint non seulement pour le christianisme éthiopien parce que la conversion du royaume au christianisme s'y est jouée, mais aussi pour les religions du Livre, car d'une part l'Arche d'Alliance y serait conservée selon le mythe connu et galvaudé de la progéniture du roi Salomon et de la reine de Saba, et d'autre part les premiers musulmans y auraient trouvé refuge selon les traditions fondatrices de l'islam.

Les vestiges archéologiques d'Axoum avaient toutes les raisons d'être à nouveau exploités par le régime actuel dont le groupe dirigeant est issu du Front de libération du peuple du Tegray, territoire au nord de l'Éthiopie où se trouve Axoum. Le mouvement intellectuel qui avait réamorcé le débat sur la stèle d'Axoum fut récupéré par le pouvoir au moment où se préparaient les célébrations du centenaire de la bataille d'Adoua, autre haut lieu du Tegray où s'était jouée l'indépendance de l'Éthiopie le 1<sup>er</sup> mars 1896. Cette coïncidence des activités politiques, diplomatiques et médiatiques autour d'un objet et d'un lieu de mémoire fut particulièrement opportune pour le gouvernement, lui permettant de concilier deux traits antagonistes en affirmant le particularisme du Tegray dans lequel il est ancré, tout en l'inscrivant dans une destinée nationale, depuis les fondements axoumites de l'espace politique éthiopien jusqu'aux vicissitudes de l'État contemporain.

En Italie, tous les arguments pour ou contre le démontage de la stèle de la place de la Porte Capena ont été débattus dans différents espaces de la vie publique : parlement, partis, presse, forums sur internet. Ces débats ont montré la difficulté des gouvernements italiens à gérer la mémoire du passé fasciste, en l'occurrence en acceptant de prendre en charge les réparations des exactions commises dans l'empire colonial. Malgré les protestations des ministres et parlementaires de l'Alleanza nazionale, parti néofasciste appartenant à la coalition gouvernementale, le gouvernement Berlusconi a entrepris de rendre la stèle à l'Éthiopie afin de se dédouaner des critiques nationales et internationales l'accusant d'entretenir la nostalgie de l'époque mussolinienne. La promesse récemment faite par Berlusconi à Kadhafi de restituer à la Libye la Vénus de Cyrène (découverte en 1913 et conservée au musée national romain) est une autre démonstration de cette volonté de présenter une image lisse de ces aspirations idéologiques.

Les principaux obstacles qui s'opposent aujourd'hui au retour de la stèle sont d'ordre géopolitique. Quand tout semblait prêt en 1998 du côté italien pour entreprendre le démontage et le transport du monolithe, le déclenchement inattendu d'un conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée en mai 1998 a annulé la procédure, Axoum se trouvant à proximité de la ligne de front. Comme ce litige frontalier n'a toujours pas fini d'être arbitré, il est impossible d'envisager un transport par bateau puis par la route impliquant de traverser l'Érythrée. La seule solution est désormais par avion de transport militaire, mais ce moyen nécessite une piste suffisamment large et longue,

et surtout des appareils disponibles. Or, depuis la guerre menée en Irak, l'armée américaine qui dispose des plus gros porteurs a fait savoir qu'elle avait d'autres priorités.

### Un cas de jurisprudence ?

La future restitution de la stèle de Rome à Axoum ouvrira-t-elle la « boîte de Pandore » des demandes de restitution d'autres pièces expropriées en période de colonisation ? Les cas des marbres du Parthénon ou des bas-reliefs de bronze du palais de Benin City sont actuellement les plus âprement débattus. De telles craintes nourries par les conservateurs de musée peuvent être confirmées par les lettres de soutien envoyées par l'Égypte et le Nigeria au Comité pour le retour de l'obélisque, ou bien par les remous provoqués dans l'opinion publique italienne par cette affaire, les adversaires de la restitution faisant valoir que si la réglementation sur les œuvres pillées était mise à plat, l'Italie figurerait au premier rang des victimes.

Plusieurs commentateurs ont noté que la restitution de la stèle d'Axoum ne pouvait faire jurisprudence, car cette question avait déjà été tranchée par le traité de paix signé après-guerre par l'Italie. En d'autres termes, le contentieux entre l'Italie et l'Éthiopie ne porterait pas sur le bien-fondé de la restitution mais seulement sur les modalités d'application d'une affaire déjà résolue. Peut-on éluder à si peu de frais les débats sur cette affaire en considérant qu'ils n'ont servi qu'à faire pression sur le gouvernement italien pour qu'il respecte (ou qu'il persiste à ignorer) ses engagements, sans qu'ils aient contribué à apporter une réponse sur le fond du problème ?

La question conduit à nous avancer sur le terrain juridique. Une réglementation internationale existe pour la restitution des biens culturels illégalement acquis<sup>9</sup>, mais son application aux biens anciennement pillés est problématique, parce que les délais de prescription peuvent varier selon le droit et selon la volonté de chaque État contractant, mais aussi parce que cette procédure exige d'identifier un possesseur. La philosophe Janna Thompson (2003) a tenté de définir la notion de propriété culturelle en considérant que chaque bien culturel nécessite d'être envisagé selon un faisceau de critères identitaires : l'existence d'une collectivité à laquelle puisse être reconnue la propriété du bien en question ; l'importance (religieuse, culturelle, politique) effectivement accordée par cette communauté à ce bien au moment où il a été pris ; la transmission d'une génération à l'autre de ce sentiment de propriété et de la revendication qu'il fonde. Dans le cas du trésor royal éthiopien de Maqdala, le processus de restitution au compte-gouttes qui a déjà eu lieu se justifierait parce que ces pièces avaient une valeur religieuse et

9. La Convention de l'Institut international pour l'unification du droit privé (Unidroit) sur les biens culturels volés ou illicitement exportés, signée à Rome le 24 juin 1995.

politique aux yeux des Éthiopiens qui en ont immédiatement demandé le retour. Cet argument ne serait pas applicable aux marbres du Parthénon car ces œuvres antiques n'auraient pas eu de valeur pour les Athéniens du début du XIX<sup>e</sup> siècle, assertion déduite du fait qu'ils n'ont pas « ouvertement protesté durant les travaux d'enlèvement » (Thompson 2003 : 256) entrepris par Lord Elgin, ambassadeur anglais auprès de la Sublime Porte. De plus, les demandes de restitution adressées plus tard par le gouvernement grec ne seraient pas valides car « une revendication de propriété culturelle ne peut pas être faite rétrospectivement » (*ibid.*). Dans un tel cas, une forme de compensation pourrait être allouée mais la restitution ne s'impose pas, et si elle advenait, cet acte devrait être considéré seulement comme un « geste de générosité » à comprendre en fonction des relations bilatérales entretenues par les deux nations protagonistes mais non comme l'expression d'un principe de droit.

Les débats sur la stèle d'Axoum, qui ont précisément porté sur ces questions, auraient-ils abouti à une restitution sans les dispositions du traité de 1947 ? Si l'on suit l'argumentation qui vient d'être exposée — sans impliquer qu'on y souscrive —, on peut supposer que non. Les défenseurs du patrimoine architectural romain, de quelque bord qu'ils fussent, auraient pu faire valoir certains arguments plus efficacement qu'ils ne l'ont fait, à savoir qu'avant d'être enlevée la stèle était en morceaux et que les habitants d'Axoum, *a fortiori* les Éthiopiens, lui accordaient peu d'importance. Dans le fil de ce raisonnement, ce sont les Italiens qui ont donné à la stèle sa stature et son statut de monument, d'une part en la restaurant, en la remettant sur pied, en l'érigant comme obélisque parmi les obélisques de Rome, en l'assimilant au patrimoine romain, partant au patrimoine universel, d'autre part en la choisissant comme symbole de la souveraineté éthiopienne au même titre que les statues du Lion de Juda et de Ménélik à cheval. Avec la chute du fascisme, le démantèlement de l'empire colonial italien, la construction d'un nouvel ordre mondial après-guerre, cette charge symbolique fut exacerbée par la discorde sur la restitution, fondée en droit par les réparations dues à l'Éthiopie pour recouvrer sa dignité de nation indépendante.

Quelles que soient les raisons qui l'y ont poussé, en acceptant maintenant de restituer ce monument à son lieu d'origine, le gouvernement italien ne répare pas seulement un vol, n'honore pas seulement un engagement d'après-guerre, mais il cède à l'Éthiopie une part de l'imaginaire et des mythes qui avaient autrefois conduit le peuple italien à subjuguier la souveraineté éthiopienne. C'est à cette condition que la stèle axoumite de Rome pourra devenir la stèle romaine d'Axoum.

## BIBLIOGRAPHIE

BUREAU, J.

1987 *Éthiopie. Un drame impérial et rouge*, Paris, Ramsay.

CAQUOT, A.

1957 « La royauté sacrale en Éthiopie », *Annales d'Éthiopie*, 2 : 205-218.

CIPRIANI, G.

1993 *Gli obelischì egizi : politica e cultura nella Roma barocca*, Firenze, L. S. Olschki.

DEL BOCA, A.

1976 *Gli Italiani in Africa Orientale, I. Dall'Unità alla marcia su Roma*, Roma-Bari, Laterza.

1984 *Gli Italiani in Africa Orientale, IV. Nostalgia delle colonie*, Roma-Bari, Laterza.

GIARDINA, A. & VAUCHEZ, A.

2000 *Rome. L'idée et le mythe du Moyen-Âge à nos jours*, Paris, Fayard.

GUERZONI, L. R.

2002 « Aksum : Rebus risolto ? », *Incontri*, 72 : 9-12, [www.bper.it/gruppobper/incontri/archivio/pdf\\_72/09\\_12\\_Guerzoni.pdf](http://www.bper.it/gruppobper/incontri/archivio/pdf_72/09_12_Guerzoni.pdf).

HIRSCH, B. & FAUVELLE-AYMAR, F.-X.

2001 « Royauté, archéologie et herméneutique chrétienne de Ménélik II (r. 1865-1913) à Zär'a Ya'qob (r. 1434-1468) », *Annales d'Éthiopie*, 17 : 57-107.

INFRANCA, G. C., BENINI, S. & RICCIARDI, V.

2002 « Stele di Aksum : la restituiamo sì o no ? », *Archeologia Viva*, 91 : 48-55.

ISEPPI, L.

2002 « Per la stele di Axum ritorno sempre più arduo », *L'informatore del mar-mista*, 489 : 81-85.

MARCUS, H. (ed.)

1994 *My Life and Ethiopia's Progress : Haile Sellassie I, King of Ethiopia*, trans. Ezekiel Gebissa et al., vol. 2, East Lansing, MI, Michigan State University Press.

MONNERET DE VILLARD, U.

1938 *Aksum. Ricerche di topografia generale*, Roma, Pontificum Institutum Biblicum.

D'ONOFRIO, C.

1992 *Gli obelischì di Roma : storia e urbanistica di una città dall'età antica al XX secolo*, Roma, Romana società ed. (Collana di studi e testi per la storia della città di Roma ; 12).

PANKHURST, R.

1969 « Ethiopia and the Loot of the Italian Invasion : 1935-1936 », *Présence Africaine*, 72 : 85-95.

1997 « The Unfinished History of the Aksum Obelisk Return Struggle. 1. The Background of Post-Fascist Italy. 2. The Italo-Ethiopian Agreement of 1956 : The Obelisk Issue which Could Not be Put to Rest. 3. The Beginnings of a Major Movement. 4. The Stadium Demonstration, and the Petitioning of International Scholars. 5. The Ethiopian Parliament and the People Speak Out », *Addis Tribune*, 13 June-11 July.

1999 « Ethiopia, the Aksum Obelisk, and the Return of Africa's Cultural Heritage », *African Affairs*, 98 (391) : 229-239.

REHAK, P.

2000 « Augustus and the Obelisks of Egypt », Paper delivered at CAA, New York, [www.duke.edu/~prehak/CAA.html](http://www.duke.edu/~prehak/CAA.html).

RUBENSON, S.

1965 « The Lion of the Tribe of Judah, Christian Symbol and/or Imperial Title », *Journal of Ethiopian Studies*, 3 (2) : 75-85.

SBACCHI, A.

1985 *Ethiopia under Mussolini. Fascism and the Colonial Experience*, London, Zed Books.

THOMPSON, J.

2003 « Cultural Property Restitution and Value », *Journal of Applied Philosophy*, 20 (3) : 251-262.

## RÉSUMÉ

En mars 1937, un an après la conquête de l'Éthiopie par l'Italie, les forces d'occupation fascistes décidaient de prendre comme trophée de guerre une des stèles géantes d'Axoum, le plus haut lieu de l'Éthiopie antique. Ce monument haut de 24 mètres fut installé à Rome, parmi les obélisques témoignant de la grandeur de l'Empire romain, avec laquelle le régime de Mussolini voulait renouer. Après-guerre, le traité de paix signé par l'Italie prévoyait au chapitre des réparations de guerre que les pièces du patrimoine éthiopien qui avaient été pillées fussent rendues. Jusqu'à aujourd'hui la stèle a fait l'objet d'un contentieux entre les deux pays. Le processus de restitution n'a véritablement pris forme que depuis quelques années, sous la pression d'intellectuels ayant donné un puissant écho médiatique à cette revendication dans le sentiment national éthiopien. Après quelques tergiversations, la stèle éthiopienne de Rome a récemment été démontée, et attend encore que les problèmes de transport soient résolus avant de pouvoir retrouver son site d'origine. Pour examiner ce cas de restitution et discuter des limites de son extrapolation dans la jurisprudence sur les biens culturels illégalement acquis, cet article s'applique à situer ce monument dans une histoire longue des usages politiques du patrimoine archéologique et des références à l'Antiquité qui structurent fortement les mémoires nationales, tant en Italie qu'en Éthiopie.



## ABSTRACT

*The Ethiopian Stele of Rome. A Controversial Matter of Memory.* — In March 1937, a year after the Italian conquest, the fascists forces of occupation decided to seize giant steles of Axum, the high place of ancient Ethiopia, as war trophies. A monument 24 meters high was set up in Rome, among obelisks bearing witness to the Roman Empire, a reference mark for Mussolini's government. The section on war reparations in the treaty signed by Italy following WW II provided for repatriating the trophies taken from Ethiopia. Thanks to the pressure from intellectuals who have strongly relayed the Ethiopian demand in the media, the process for returning the stele has started in the past few years. Despite procrastination, the stele in Rome was recently taken down and is now waiting for transportation problems to be settled before returning to its place of origin. This restitution is examined as well as the limits of drawing conclusions from this case for a jurisprudence on illegally gotten cultural goods. This monument is situated in a long history of the political uses made of archeological objects and historical references to Ancient Times. Such references shape national memories in both Italy and Ethiopia.

Mots-clés/Keywords : Axoum, Rome, biens culturels, butin de guerre, Lion de Juda, obélisque, occupation fasciste de l'Éthiopie, stèle/Axum, Rome, cultural property, Lion of Judah, obelisk, fascist occupation of Ethiopia, stele.